

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze décembre, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie de Castelnaud-Montratier sur convocation de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M. Mmes. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Isabelle ESPITALIER, Éliane LAVAL, Gilbert PARAIRE, Jean-Yves SER, Solange BILBAULT, Bernard RESSÉGUIER, Fabrice ROCHE, Jean-Marc PARAIRE, Claudine TARDIÈRE, Laurent GUYARD, Guy CHAMPIÈ, Claudine BOISSEL, Pascal RESSIGEAC, Vincent PECHMAGRÉ, Gilbert BROCARD, Aurélien BACH, Laurent BOYÉ,

Absents : M. Mmes., Christine CUQUEL, Brigitte COUTURE, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC, Marion BONNEMORT.

Excusés ayant donné procuration : M. Mmes Yves LAGARDE a donné procuration à Jacques ROLS, Joëlle SANSON a donné procuration à Maurice BONNEMORT, Agnès VINCENT a donné procuration à Isabelle ESPITALIER.

Soit : Pour toutes les délibérations 23 votants

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques ROLS

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jacques Rols.

1- Délibérations :

1-1 – Droit de Prémption Urbain (DPU) – section AB n° 745 :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie d'une demande d'acquisition de bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption.

Il s'agit de la parcelle cadastrée :

- section AB n° 745 située Causse du moulin à vent, d'une contenance de 14 a 00 ca,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de Prémption Urbain sur la parcelle ci-dessus mentionnée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-1 bis – Droit de Prémption Urbain (DPU) - section AB 1210 :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie d'une demande d'acquisition de bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption.

Il s'agit de la parcelle cadastrée :

- section AB n° 1210 située Causse du moulin à vent, d'une contenance de 17 a 63 ca,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de Prémption Urbain sur la parcelle ci-dessus mentionnée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-2 – Nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population de 2019 :

Suite au désistement d'un agent recenseur, et dans le cadre du recensement de la population de 2019, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Direction Régionale de Midi-Pyrénées de l'INSEE, demande que des agents recenseurs, soient nommés au sein de chaque collectivité territoriale, chargée d'organiser le recensement de leur population pour 2019.

Monsieur le Maire propose Madame Alexandrine FILLES en tant qu'agent recenseur.

Il propose également que l'agent recenseur soit rémunéré sur une base forfaitaire d'un montant de 1 700 € brut par agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nomination, et autorise Monsieur le Maire à rémunérer cet agent sur la base définie ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-3 – Réfection des armoires de commande pour l'éclairage public de la commune :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, demande à monsieur ROLS 1^{er} Adjoint de présenter l'état des armoires de commande de l'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2019,
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-4 – Remplacement des luminaires dans les secteurs de Fontenilles, Mathurin, St Aureil, Peyrettes, Boisse, Piscine et bourg :

Monsieur ROLS 1^{er} adjoint, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2019,

3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,

4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-5 – Désignation de délégués pour le syndicat eau potable – assainissement du Quercy Blanc :

Monsieur le Maire, explique au conseil municipal, que suite à la fusion du SIAP du Quercy Blanc et du Syndicat d'assainissement du Quercy Blanc, il est nécessaire de désigner 2 nouveaux délégués titulaires ainsi que 2 nouveaux délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- délégués titulaires : Gilbert Paraire
 Jean-Marc Paraire
- délégués suppléants : Bernard Rességuier
 Jacques Rols

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-6 – Décision modificative n° 5 pour amortissement sur le budget principal :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre cette décision modificative, afin de pouvoir régulariser les amortissements de l'année 2018.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisati...	1 351,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-1 351,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	28051	OPFI	Concessions et droits similaires	1 202,00
040	2804131	OPFI	Départements - Biens mobiliers, matériel et é...	2,00
040	28031	OPFI	Amortissements des frais d'études	145,00
040	2802	OPFI	Frais liés à la réalisation des documents d'...	2,00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-1 351,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-6 bis – Décision modificative n° 6 pour emprunts du budget principal :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre cette décision modificative, afin de pouvoir régulariser les emprunts de l'année.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	7 050,00
66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	-7 050,00
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	7 050,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	7 050,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-6 ter : décision modificative n° 7 du budget principal, pour l'adressage postal et l'achat d'aérothermes:

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre cette décision modificative, afin de pouvoir régulariser le programme de l'adressage postal de l'année.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	721	Autres installations, matériel et outillage t...	816,00
21	2158	605	Autres installations, matériel et outillage t... (aérothermes)	4320,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-816,00
21	2182	606	Autres installations, matériel et outillage t...	-4320,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-7 : Achat de la sculpture métal du « lièvre au clair de lune et sa tortue » exposée sur le parvis de l'église :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 26 septembre 2018, il a été proposé aux conseillers d'acheter la sculpture « lièvre au clair de lune et sa tortue » qui se trouve sur le parvis de l'église, pour un montant de 2 000 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-8 : Autorisation de signer un acte administratif avec Madame Malmon :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/11/13.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération acceptant l'abandon de parcelles au profit de la commune par Madame Dominique Malmon.

Afin de pouvoir régulariser la situation, il est nécessaire de signer un acte administratif et pour cela il faut estimer la valeur des biens. Monsieur le Maire propose le prix de 1 euros sur la totalité de la superficie.

Les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-9 : Remboursement des frais de déplacement suite à la visite médicale de 2018 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rembourser les frais de déplacement des agents, qui ont utilisé leur véhicule personnel pour se rendre à Lalbenque en raison de la visite médicale de 2018.

Ces frais seront calculés selon les règles du remboursement des frais de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition de monsieur le Maire à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-10 : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Quercy Blanc concernant l'agrandissement et la mise aux normes PMR de la mairie :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/07/04 du 9 juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité a décidé de faire procéder à des travaux d'agrandissement et de mise aux normes PMR de la mairie.

Les travaux sont en cours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux H.T. : 265 136 euros H.T.

- DETR 2015 : 45 864 euros obtenue,
- DETR 2017 : 33 264 euros obtenue,
- FIPHFP : 34 395 euros obtenue,
- Région : 50 000 euros obtenue,
- Fonds de concours : 6 000 euros en cours,
- Fonds propres pour le solde.

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-11 : demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Quercy Blanc concernant la construction d'un local technique pour l'atelier des artistes de Sainte-Alauzie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité a décidé de faire construire un local technique pour l'atelier des artistes de Sainte-Alauzie.

Les travaux vont débuter en début d'année 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux H.T. : 51 108 euros H.T.

Aides obtenues à ce jour (en cours celle du PETR) :

- DETR 2018 : 15 332 euros obtenue,
- Fonds de concours : 2 500 euros en cours,
- Fonds propres pour le solde.

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-12 : Demande de prêt à la CDC – Acquisition foncières pour l'EHPAD :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition des parcelles dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD, situées au lieu-dit Causse d'Antignac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de demander à la Caisse des Dépôts et Consignations l'attribution du prêt suivant :

- Montant	: 150.000 €
- Durée	: 40 ans
- Taux livret A	: 0,75 %
- Taux appliqué	: 1,30 %

- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-13 : Demande de prêt à la CDC – Travaux d'aménagement et d'accessibilité de la mairie :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux d'aménagement et d'accessibilité sont presque achevés. Il rappelle que lors du vote du budget primitif 2018, il a été prévu un emprunt qu'il est nécessaire de contracter aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de demander à la Caisse des Dépôts et Consignations l'attribution du prêt selon les conditions suivantes :

- Montant	: 100.000 €
- Durée	: 30 ans
- Taux livret A	: 0,75 %
- Taux appliqué	: 1,30 %

- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-14 : DETR 2019 – Restauration des ailes du moulin de Castelnau-Montratier :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de restaurer les ailes du moulin de Castelnau-Montratier afin de sauvegarder le patrimoine.

A cet effet un devis a été établi d'un montant de : 9 167 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner une suite favorable à ce projet.

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2019, et sollicite une aide d'un montant maximum du coût des travaux HT.

Le plan de financement prévisionnel à ce jour sera donc de :

▪ DETR 2019 :	2 291.75 €
▪ Conseil départemental :	3 203,00 €
▪ Autofinancement :	3 672,25 €

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-15 : DETR 2019 – Aménagement rue Blanié :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique « bourg centre », porté par la Région, il a été décidé d'acheter la maison située 11, Rue Blanié, cadastrée Section AB n° 540.

Aujourd'hui, le CAUE a proposé un principe d'aménagement pour le désenclavement du centre-ancien en collaboration avec un architecte.

A ce jour ce dossier est à l'étude pour être concrétisé dans l'année 2019.

Monsieur le Maire précise, qu'avec les subventions suivantes, DETR, FAST et Région, le budget communal 2019 permettra de supporter les travaux.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier au titre de la DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner une suite favorable à ce projet.

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2019, et sollicite une aide d'un montant maximum du coût des travaux HT, dont le plan de financement est annexé ci-dessous.

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à solliciter toutes aides possibles.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-16 : DETR 2019 – Construction de vestiaire et salle de réception sur le terrain de sport de « Moussur » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de construire de nouveaux vestiaires, au terrain de sport de « Moussur » pour les clubs de rugby et de football de la commune.

Aujourd'hui, Monsieur Luis Gonzalès architecte travaille sur ce projet et doit fournir tous les documents dans les plus brefs délais.

Ce dossier sera concrétisé dans le premier semestre 2019. Les travaux pourraient démarrer en septembre 2019 à condition que la subvention de DETR soit accordée.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier au titre de la DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner une suite favorable à ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2019, et sollicite une aide d'un montant maximum du coût des travaux HT.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à solliciter toutes aides auprès de la Région, du Département, de PETR etc.....

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2 – informations

2-1- Protection des données personnelles - RGPD :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place cette procédure, qui est obligatoire depuis peu. Il propose d'adhérer au Centre Départemental de Gestion pour un coût annuel de 690 euros plus 575 euros pour la mise en place la première année. Une délibération sera présentée au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

2-2- Saison 2018 du camping municipal :

Madame Solange Bilbault présente la situation du camping pour la saison 2018, à savoir qu'il y a eu 616 nuitées toutes nationalités confondues, entre le 15 juin et le 15 septembre. Le taux de remplissage est très faible, et se sont souvent les mêmes personnes qui reviennent d'une année sur l'autre. Le personnel est très apprécié par les campeurs.

2-3- Cinélot 2018 :

Madame Solange Bilbault donne le détail des films proposés pour l'année 2018. Concernant les présences, il a été constaté que cette année, il y eu un accroissement de la présence des enfants. Proportionnellement, pour Cinélot, c'est la commune de Castelnau-Montratier qui amène le plus de spectateurs. Petit rappel, les goûters et les pots de fin de séance sont offerts par la municipalité.

2-4- Augmentation du prix du repas de cantine :

Madame Isabelle Espitalier explique que le prix de revient d'un repas de cantine (achat du repas au Département + salaire de l'employé mis à disposition au collège) passera au 1^{er} janvier 2019 à 4,97 euros du fait de l'augmentation du prix d'achat du Département, soit 3.97 euros.

Nous faisons payer les parents 3,65 euros depuis le 1^{er} février 2018. La différence est prise en charge par la commune soit 1,32 euros.

Aujourd'hui en raison de la conjoncture, Madame Espitalier interroge le conseil municipal sur la nécessité ou pas d'augmenter de nouveau le prix du repas pour 2019.

Madame Isabelle Espitalier évoque aussi l'idée de renégocier la convention avec le Département.

2-5 – Mise en place de la redevance d'ordures ménagère incitative :

Monsieur Jacques Rols, adjoint chargé du dossier va scanner les documents, permettant d'expliquer la procédure et le mode de fonctionnement de cette redevance.

2-6- Appartements place Léon Gambetta :

Une locataire a signalé à la mairie une surconsommation sur ses factures d'électricités. Un diagnostic de performance énergétique a été demandé et a bien confirmé qu'il est nécessaire de changer les radiateurs ainsi que d'aménager l'appartement afin d'éviter un maximum les déperditions énergétiques.

Il va être également demandé au fournisseur d'électricité de contrôler le compteur.

2-11- Bornes électriques :

Monsieur Gilbert Paraire donne lecture du rapport concernant les bornes électriques installées au Foirail.

Monsieur Gilbert Paraire va se rapprocher des services, afin d'avoir plus de détail sur le rapport.

Séance levée à 0 h 10